

N° 138
SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020-2021

13 juillet 2021

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du Protocole d'amendement à la Convention pour la **protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel***

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 561, 749 et 750 (2020-2021).

Article unique

Est autorisée la ratification du Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (ensemble une annexe), signé à Strasbourg le 10 octobre 2018, dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 13 juillet 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

⁽¹⁾ Voir le document annexé au projet de loi n° 561 (2020-2021).